

10-MAR-2005

16-MAR-2007 - Mise à jour de l'information sur les allergènes.

Régulateur de Croissance pour les Plantes

ReTain®

Poudre soluble

COMMERCIAL

Pour usage seulement dans les vergers commerciaux.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE:

Chlorhydrate d' aminoéthoxyvinylglycine 15%
Avertissement, contient l'allergène lait.

Avis de modification

No. D'HOMOLOGATION 25609 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION POISON
PEUT ENGENDRER UNE SENSIBILITÉ CUTANÉE
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 333 grammes (11.7 ounces)

Ce sac hydrosoluble ne peut être vendu séparément

Titulaire d'enregistrement:
Valent BioSciences Corporation
870 Technology Way
Libertyville, Illinois 60048
USA

Agent Canadien:
Valent BioSciences Canada, Ltd.
40 Kings Street West, Suite 2100
Toronto, Ontario M5H 3C2

MODE D'EMPLOI:

Informations générales

Remarque: le chlorhydrate d' aminoéthoxyvinylglycine est un régulateur de croissance pour les plantes extrêmement performant. Pour obtenir de meilleurs résultats, lire attentivement toutes les directives d'utilisation. Consulter votre spécialiste agricole local de Valent ou son représentant pour le temps d'application qui répond le mieux à vos conditions.

Utiliser seulement selon les recommandations. L'étiquette doit être lue en totalité et bien comprise avant de faire les applications. L'efficacité du produit exige que toutes les parties de la plante ou de la récolte reçoivent une couverture uniforme, sinon les résultats désirés pourraient ne pas survenir. Consulter votre spécialiste agricole local de Valent ou son représentant pour toutes information spécifiques sur les doses à utiliser, le moment à application et le volume de bouillie s'appliquant à votre région.

ReTain Régulateur de Croissance pour les Plantes, qui contient 15% de chlorhydrate d'aminooéthoxyvinylglycine a démontré être un agent efficace pour contrôler la chute prématurée des pommes s'il est appliqué 4 semaines avant le date où on prévoit de commencer la récolte normale (par période de récolte normale d'un bloc particulier, on entend le moment où le fruit non traité par ReTain Régulateur de Croissance pour les Plantes serait récolté en vue d'un entreposage à long terme). ReTain Régulateur de Croissance pour les Plantes peut également retarder la maturité des fruits, conserver la qualité des fruits (notamment, la fermeté) et réduire la fréquence et/ou la gravité des coeurs mouillés. La matière active de ReTain Régulateur de Croissance pour les Plantes est un métabolite de fermentation qui enraile la production endogène de l'éthylène dans les tissus de la plante traitée.

Instructions d'application:

Ne pas appliquer ce produit avec tout système d'irrigation. Utiliser 333 grammes (11.7 oz) de ReTain Régulateur de Croissance pour les Plantes (un sachet) par 0,4 hectare (1 acre) 4 semaines avant le moment où doit commencer la période de cueillette normale. Appliquer ReTain Régulateur de Croissance pour les Plantes dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture complète, mais non excessive. Utiliser un pulvérisateur calibré pour assurer une couverture uniforme du feuillage et des fruits. L'ajout de Sylgard® 309 de 0,05 - 0,1% par volume au mélange à pulvériser peut améliorer la pulvérisation et accroître le taux d'absorption. En présence ou en prévision de températures élevées dépassant 32EC (90 EF), une concentration de 0,05% v/v est recommandée. Ne pas dépasser 0,1% v/v. Pour empêcher que la solution ne mousse trop, ajouter le surfacteur en dernier et éviter d'agiter vigoureusement. Disposer de toutes bouillies non-utilisée à la fin de la journée. Préparer la solution à pulvériser en mélangeant la quantité de produit nécessaire à de l'eau dans un réservoir propre et vide.

Ne pas épandre lors de périodes de calme plat ou lorsqu'il y a des rafales de vent. Toute pulvérisation hors cible des milieux terrestres ou aquatiques non ciblés devrait être évitée. Ne pas contaminer les milieux aquatiques lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

Pulvérisation pneumatique: Ne pas diriger le jet de pulvérisation au-dessus des plantes ciblées. Arrêter la pulvérisation par les buses extérieures au bout des rangs et aux rangs externes. Éviter de pulvériser lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/heure au site de pulvérisation. La mesure de la vitesse du vent doit se faire à l'extérieur de la zone à pulvériser face au vent.

Une zone tampon de quatre mètres (4,0 mètres) est nécessaire (en fin de saison) entre le côté de la rampe sous le vent et la section la plus rapprochée des milieux aquatiques sensibles tels que les lacs, les rivières, les mares vaseuses, les étangs, les ravins, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs, les marécages et les milieux estuariens et marins.

CONSIDÉRATIONS SPÉCIALES:

Appliquer la solution lorsque les conditions de séchage sont plus lentes afin d'assurer l'absorption adéquate, comme le matin de bonne heure ou tard dans l'après-midi. Ne pas appliquer si des pluies sont prévues dans les 8 heures à venir. Ne pénétrer à nouveau l'endroit traité que lorsqu'il s'est écoulé 3 jours après le traitement au ReTain Régulateur de Croissance pour les Plantes.

REMARQUE: Vu que le choix du bon moment pour appliquer ReTain® Régulateur de Croissance pour les Plantes joue un rôle particulièrement important dans la performance du produit, il faut tenir compte, bloc par bloc, de toutes les conditions de croissance (conditions atmosphériques actuelles, telles que grosses chaleurs ou sécheresse, niveaux nutritifs) et des méthodes de production (telles que l'importance de l'émondage) qui pourraient accélérer ou au contraire retarder la maturation des fruits pendant la saison.

PRÉCAUTIONS:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif si inhalé. Ne pas respirer la poussière. Appliquer seulement lorsque le risque de dérive dans les aires d'habitations humaines telles que des maisons, des chalets, des écoles et des aires de récréations est minimal. Tenir compte de la vitesse du vent, la direction du vent, la température, l'équipement d'application et le réglage du pulvérisateur. Enlever les vêtements contaminés et les nettoyer à fond avant réutilisation. Veuillez porter l'équipement protecteur suivant lors des activités de mélange, charge, application, nettoyage, et réparation; gants résistant aux produits chimiques, combinaison par-dessus les vêtements, chaussettes et chaussures. Ne pas pratiquer d'éclavage d'été suivant l'application de ReTain® Régulateur de Croissance pour les Plantes. Ne pas donner le marc ni les résidus de pommes traitées au ReTain® Régulateur de Croissance pour les Plantes au bétail. Ce produit est toxique aux oiseaux et aux mammifères sauvages. ReTain® Régulateur de Croissance pour les Plantes peut modifier la floraison de plantes non visées. Il peut également avoir un effet sur la production des graines, des fruits à coque et fruits, ainsi que sur la maturation des plantes sauvages. Éviter de pulvériser dans ces directions. Les effets du ReTain® Régulateur de Croissance pour les Plantes sur les insectes utiles non visés n'ont pas été évalués; l'impact possible de ce produit sur les systèmes de protection intégrée dans les vergers ne sont donc pas connus.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, appelez au numéro 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org/.

Ne pas pulvériser ce produit du haut des airs.

Ne pas appliquer sur des arbres qui présentent des problèmes (insectes, chaleur, eau, maladie ou problèmes de nutrition), ce type de situation pouvant réduire les effets bénéfiques de ReTain® Régulateur de Croissance pour les Plantes. Les fruits abîmés ou malades risquent de ne pas répondre au ReTain® Régulateur de Croissance pour les Plantes.

PREMIERS SOINS:

Si inhalé: Amener la personne au grand air. Si la victime ne respire pas, pratiquer la respiration artificielle, de préférence par la méthode du bouche-à-bouche. Demander l'aide du personnel médical ou contacter un centre antipoison.

En cas de contact avec les yeux ou le peau: Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Si l'irritation persiste, demander l'aide du personnel médical.

Si avalé: Provoquer des vomissements immédiatement, et consulter un médecin pour des soins d'urgence ou contacter un centre antipoison.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RESEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Enlever de la source d'exposition et traiter symptomatiquement. Aucun antidote connu. Des maladies des yeux pré-existantes peuvent être aggravées.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX:

Respecter les zones tampons décrites dans le mode d'emploi.

Ce produit est toxique aux organismes aquatiques.

ÉLIMINATION:

Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE DES SACS SOLUBLES DANS L'EAU:

Ne pas percer le sachet extérieur.

Ne pas manipuler les sacs solubles dans l'eau avec mains mouillés ou gants mouillés.

Ne pas congeler les sacs solubles dans l'eau.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur le présent label. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie du vendeur est limitée et soumise aux conditions exprimées sur l'étiquette de sorte que l'acheteur assume les risques corporels ou matériels que l'utilisation ou la manipulation du produit peuvent entraîner et accepte celui-ci à cette condition

ReTain® est une marque déposée Valent BioSciences Corporation.
Sylgard® 309 est une marque déposée de Dow Corning Corporation

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))